

DATE DE PUBLICATION : 21 janvier 2016

Le directeur de la Sécurité

Délégation de pouvoirs

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 28 février 2014 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général de la Banque de France donnée au directeur de la Sécurité le 5 mars 2014 ;

Le chef du service Techniques et Procédures reçoit délégation de pouvoirs à l'effet d'assurer et de faire assurer dans son service le respect des prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles dans le domaine de la durée du travail.

À ce titre, il est plus particulièrement chargé :

- de veiller à ce que la prestation des agents du service Techniques et Procédures s'inscrive dans le respect des durées maximales, quotidienne et hebdomadaire, de travail de la législation sur les heures supplémentaires et des règles relatives au repos hebdomadaire ;
- d'établir à cette fin toutes directives et consignes appropriées et de s'assurer de leur respect.

Fait à Paris, le 12 janvier 2016

Denis LAURETOU